

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE AE 27.02.2023 - MOLENIUM asbl
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Ahmet El Khannouss
Conseiller communal
Rue du Louis Corhay, 35
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 31/05/2023

Objet : votre question écrite du 27 février 2023 relative à l'asbl MOLENIUM.

Monsieur le Conseiller communal,

Il semblerait que vous fassiez une confusion au niveau des législations. Les asbl communales sont régies par les dispositions de l'ordonnance du 5 juillet 2018 relative aux modes spécifiques de gestion communale et à la coopération intercommunale, et non par la nouvelle loi communale. Les conseillers communaux ne peuvent pas réclamer à la commune des documents appartenant aux asbl communales par le biais de la nouvelle loi communale. Ils devront les réclamer directement au CA de l'asbl, mais ce dernier est libre dans les suites à réserver à la demande.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Marijke Aelbrecht.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

De : El Khannouss Ahmed <aelkhannouss@molenbeek.irisnet.be>

Envoyé : lundi 27 février 2023 19:20

Objet : Concerne l'ASBL "MOLENIUM"

Madame la secrétaire communale ff,

Pourriez-vous demander à l'Echevin de l'économie de mettre à ma disposition au secrétariat communal:

Les comptes, le pvs des réunions du CA et de l'AG ainsi que les extraits de compte bancaire de l'ASBL para-communale "MOLENIUM" Pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

En vous remerciant par avance.

Ahmed El Khannouss

Chef de groupe Molenbeek Autrement-Molenbeek Anders.